

REGLEMENT VETATHLON de PLABENNEC 2017

ORGANISATION :

La Vélo Sport de PLABENNEC organise un vétathlon le samedi 02 septembre 2017.

INSCRIPTIONS :

Les épreuves sont payantes. Une souscription de 6€ sera demandée aux personnes inscrites avant le 29 août 2017 (19h00). (12€ pour une équipe relais).

Passé cette date, les inscriptions pourront être prises sur la ligne de départ, le tarif sera de 10€ par personne (20€ pour une équipe)

Inscriptions à l'adresse : vsp-vtt@laposte.net

L'inscription sera validée à la réception des différentes pièces demandées (voir plus bas) et prise en compte à la réception du règlement par courrier à l'adresse suivante :

Mr Gilles PICHARD
Vétathlon
11 Rue de l'Odet
29260 LE FOLGOET

En l'absence de la copie de licence ou du certificat médical, votre inscription en ligne ne pourra être validée. Elle ne le sera qu'à la réception des pièces manquantes.

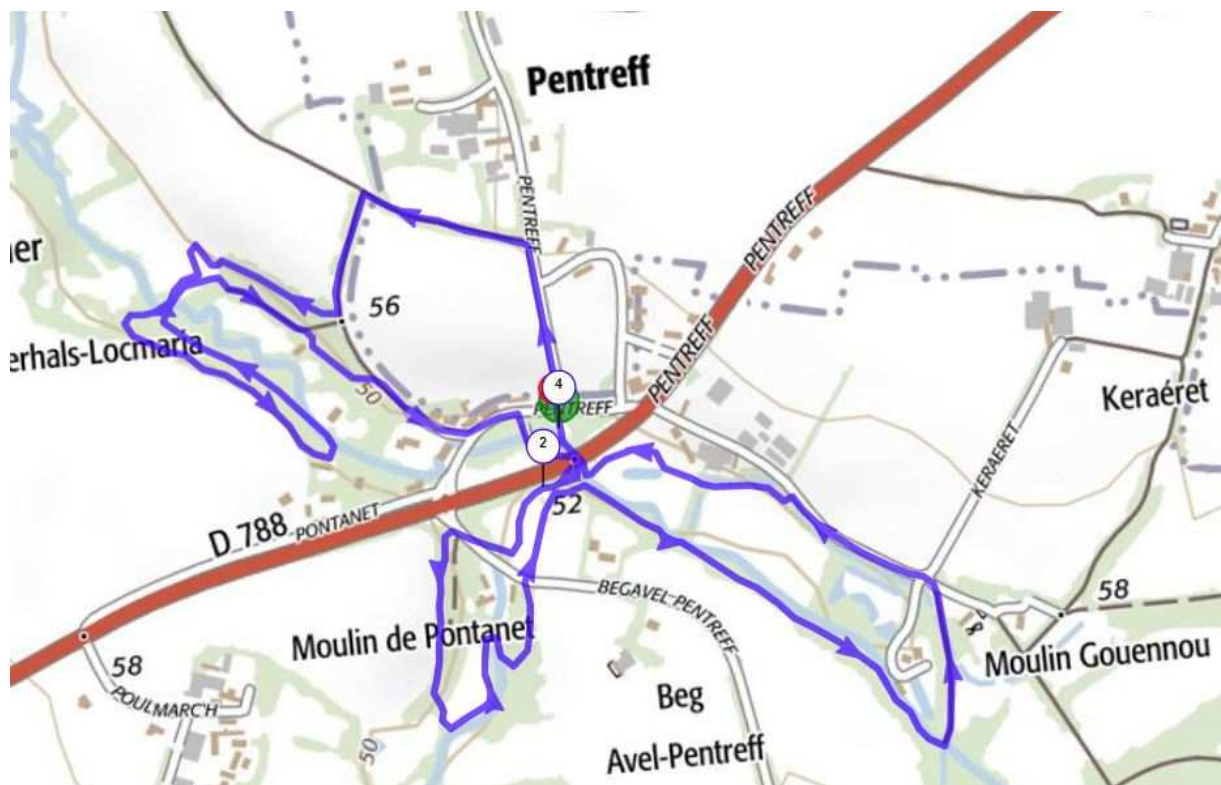
Participation limitée à 150 équipes.

PARCOURS

Le parcours est tracé en milieu naturel sur le site de Pentreff à Plabennec

Tout au long de l'épreuve, les équipiers devront respecter les sites traversés et sont priés de ne pas abandonner de débris.

Le circuit : 2 boucles de 4 km de course à pied, puis 5 boucles de 4 km en VTT



COMPOSITION DES EQUIPES :

Individuel :
Catégorie masculine : 1 homme
Catégorie féminine : 1 femme

Relais de 2 équipiers :
Catégorie masculine : 2 hommes
Catégorie féminine : 2 femmes
Catégorie mixte : 1 femme + 1 homme.

CATEGORIE D'AGES

La course est ouverte à partir de la catégorie cadet.

CHRONOLOGIE DES EPREUVES

13h00-14h00 : Dossards au podium à Pentreff à Plabennec
14h30 : Départ
16h00 : Remise des récompenses

LES RÉCOMPENSES

Un prix sera attribué au 3 premiers des catégories suivantes :

- Individuelle homme
- individuelle femme
- relais homme
- relais femme
- relais mixte

CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom et si possible votre numéro de dossard pour faire rectifier vos données ou pour nous demander la suppression de vos données.

DROIT A L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve et ses partenaires. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image.

ASSURANCE et RESPONSABILITE

L'organisation est assurée pour les risques civils, mais décline toute responsabilité :

En cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé du concurrent,

En cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et/ou des consignes de sécurité spécifiques.

En cas de vol ou de perte d'objets ou de matériel confié à sa garde, transporté dans ses véhicules ou déposés dans ses locaux.

Tout concurrent ou équipe abandonnant, et ce quel que soit le motif, se doit d'en avvertir l'organisation, de rendre les dossards.

CAUSES DE MISES HORS COURSE

L'abandon d'un membre de l'équipe,

Le non-respect des consignes de course et/ou du règlement,

L'utilisation de moyen de déplacement non autorisé,

Le changement d'équipier en dehors de la zone de relais,

Le non-respect des consignes liées au respect de l'environnement,

Le non-respect du port du casque pendant l'épreuve VTT,

Le non-respect du port du dossard sur la poitrine (course à pied) et/ou sur plaque de cadre sur le VTT

Tout acte de vandalisme ou attitude déloyale envers un autre participant ou spectateurs,

Toute infraction envers les membres de l'organisation et tout autre événement que l'organisation jugera importante.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL

Casque à coque rigide obligatoire. !

Vélo Tout Terrain roue 29 pouces maxi.

4 Epingles à nourrice par dossard, (en individuel 2 dossards et en équipe 1 dossard par personne).

PIECES DEMANDEES

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés. Les athlètes licenciés FFA, FFC, FSGT et FFTRI devront fournir une photocopie de leur licence en cours.

Les licenciés d'autres fédérations et les non licenciés devront fournir un certificat médical de **moins d'un an**, à la date de la course. Ce certificat devra présenter la mention suivante "**ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, du VTT en compétition ou à la pratique de duathlon ou vétathlon en compétition**".

Obligatoire pour les mineurs et pour les adultes.

Les personnes n'ayant pas respecté ces conditions ne pourront pas retirer leur dossard le jour de la course.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Vous devrez être en mesure de présenter votre certificat médical ou licence le jour de la course.